

CEGASA FICHE DE SÉCURITÉ DE LA BATTERIE AU LITHIUM-ION - LFP - LiFePO_4 - PHOSPHATE DE FER-LITHIUM

FS15039-ES/08

01/07/2026

Page 1 / 5

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Remarque importante : s'agissant d'un article solide, aucune exposition à des ingrédients dangereux n'est à craindre dans le cadre d'une utilisation normale. Cette batterie est un article et, à ce titre, n'est pas soumise aux exigences de la norme OSHA relative à la communication des risques. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (FDS) fournissent des renseignements essentiels pour la manipulation et l'utilisation en toute sécurité du produit. Cette FDS doit être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Identifiant du produit

Nom du produit : Batterie lithium-ion - LFP – LiFePO_4 – Phosphate de fer-lithium

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise : Cegasa Energía, S.L.U.

Adresse : C/Marie Curie, 1 · 01510 · Miñano Mayor (Alava) · Espagne

Tél. : (+34) 945 313 738

E-mail : info@cegasa.com

Remarque :

Les informations et recommandations fournies sont données de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date de leur rédaction. CEGASA ENERGIA S.L.U. n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, concernant ces informations et décline toute responsabilité quant à leur utilisation.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers : Classe 9, matières et objets dangereux divers. Les batteries ont satisfait aux essais prévus à la sous-section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU.

Description générale de la situation d'urgence : Dans des conditions normales d'utilisation, les matériaux solides de l'électrode et l'électrolyte liquide contenus dans la batterie ne sont pas réactifs, tant que l'intégrité de la batterie est préservée et que les joints restent intacts. Attention, ne pas ouvrir ni démonter. Ne pas exposer au feu ou à des flammes nues. Ne pas mélanger avec des batteries de tailles, de compositions chimiques ou de types différents. Risque d'incendie, d'explosion et de brûlures. Ne pas court-circuiter, écraser, incinérer ni démonter la batterie.

Classification de la substance ou du mélange

Il ne s'agit pas d'une substance dangereuse selon le SGH.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement REACH.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

La batterie est composée de cellules lithium-ion LFP – LiFePO_4 – phosphate de fer-lithium.

Composants :

N° CAS	Nom chimique	Quantité
15365-14-7	Phosphate de fer-lithium	30 - 50 %
7782-42-5	Graphite	10 à 20 %
7440-50-8	cuivre	15 - 25 %
24937-79-9	Fluorure de polyvinylidène (PVdF)	< 5 %
7429-90-5	Aluminium	2 à 10 %
-	Acier	20 à 30 %

FICHE DE SÉCURITÉ DE LA BATTERIE AU
CEGASA LITHIUM-ION - LFP - LiFePO4 - PHOSPHATE DE
FER-LITHIUM

FS15039-ES/08

01/07/2026

Page 2 / 5

Composants dangereux : 0 % de mercure

4 PREMIERS SECOURS

Exposition cutanée : En cas de contact des composants internes d'une batterie avec la peau, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Exposition oculaire : En cas de contact des composants internes avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Écartez les paupières avec les doigts afin d'assurer un rinçage complet. Consulter un médecin.

Exposition par inhalation : En cas d'inhalation des composants internes de la batterie, amener immédiatement la personne concernée à l'air libre et consulter un médecin.

Exposition par voie orale : En cas d'ingestion du contenu de la batterie, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique, sable, dioxyde de carbone ou mousse appropriée.

Lutte contre l'incendie :

Équipement de protection : porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection afin d'éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Risques spécifiques : émet des fumées toxiques en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Si les batteries présentent des signes de fuite, éviter tout contact de la substance s'échappant de la batterie avec la peau ou les yeux. Utiliser des gants en caoutchouc résistants aux produits chimiques et des matériaux absorbants ininflammables pour le nettoyage. Mélanger avec un matériau inerte (par exemple, du sable sec ou de la vermiculite), puis transférer le tout dans un récipient hermétique en vue de son élimination.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Tenir les batteries à l'écart des sources d'inflammation, de la chaleur et des flammes. Ces batteries doivent être conditionnées dans des emballages intérieurs de manière à prévenir efficacement les courts-circuits et à éviter tout mouvement susceptible d'en provoquer.

Éviter toute contrainte mécanique ou électrique excessive. Un court-circuit, même momentané, réduit généralement la durée de vie de la batterie. Éviter d'inverser la polarité de la batterie dans l'assemblage de batteries. Si une batterie est accidentellement écrasée, porter des gants en caoutchouc pour manipuler tous ses composants. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter l'inhalation. Ne pas fumer sur le lieu de travail. Matières à éviter : agents oxydants puissants et substances corrosives.

Stockage

Stockage dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des sources d'inflammation, de la chaleur et des flammes. Ces batteries doivent être conditionnées dans des emballages intérieurs de manière à prévenir les courts-circuits et à empêcher tout mouvement susceptible d'en provoquer. Matières à éviter : agents oxydants puissants et substances corrosives.

CEGASA FICHE DE SÉCURITÉ DE LA BATTERIE AU LITHIUM-ION - LFP - LiFePO4 - PHOSPHATE DE FER-LITHIUM

FS15039-ES/08

01/07/2026

Page 3 / 5

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques

Utiliser un système de ventilation, s'il est disponible. Prévoir une douche de sécurité et un rince-œil.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : non requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux composants, porter un masque de protection.

Yeux : aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux composants, porter des lunettes de sécurité.

Vêtements : aucun vêtement de protection requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux composants, porter des vêtements de protection adaptés.

Mains : aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux composants, porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Autres mesures de protection

Ne pas fumer, boire ni manger sur le lieu de travail. Se laver soigneusement après manipulation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Bloc prismatique
Odeur	Inodore
Point de fusion (°C)	> 300 °C
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable à température et pression normales.

Conditions à éviter

Éviter toute exposition à la chaleur et aux flammes nues. Éviter toute contrainte mécanique ou électrique excessive. Prévenir les courts-circuits. Éviter tout mouvement susceptible de provoquer des courts-circuits.

Matières incompatibles

Agents oxydants puissants et substances corrosives.

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes métalliques, CO, CO₂.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données de toxicité

Non disponibles.

CEGASA FICHE DE SÉCURITÉ DE LA BATTERIE AU LITHIUM-ION - LFP - LiFePO4 - PHOSPHATE DE FER-LITHIUM

FS15039-ES/08

01/07/2026

Page 4 / 5

Données relatives à l'irritation

Les composants internes de la batterie peuvent provoquer une irritation des yeux et de la peau.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée disponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les batteries ne doivent pas être jetées avec les déchets ménagers ni incinérées.

En fin de vie, les batteries doivent faire l'objet d'une collecte sélective et être gérées conformément à la réglementation locale, nationale et européenne applicable en matière de déchets de piles et de batteries. Il est recommandé de les remettre à un prestataire agréé ou à un point de collecte habilité pour leur recyclage.

Dans la mesure du possible, les batteries doivent être conservées dans leur état d'origine ; il faut éviter de les démonter, de les percer, de les broyer ou de les exposer au feu. Avant leur élimination, il est recommandé de protéger les bornes afin d'éviter tout court-circuit pendant le stockage et le transport.

Pour l'élimination de grandes quantités de batteries, il convient de faire appel à un prestataire agréé pour la gestion des déchets. La gestion doit être effectuée conformément à la législation en vigueur, notamment au règlement (UE) 2023/1542 relatif aux batteries et aux déchets de batteries, ainsi qu'à toute autre réglementation nationale applicable.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La batterie a satisfait aux essais prévus à la sous-section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU.

Nations Unies

- NU 3480
- Classe 9
- Désignation officielle de transport : PILES AU LITHIUM IONIQUE

Conventions internationales

ADR/RID – Transport routier/ferroviaire

- NU 3480
- Classe 9
- Désignation officielle de transport : PILES AU LITHIUM IONIQUE

IMDG – Transport maritime

- NU 3480
- Classe 9
- Désignation officielle de transport : PILES AU LITHIUM IONIQUE
- Instruction d'emballage P903
- Urgence : F-A, S-I
- Polluant marin : NON

IATA – Transport aérien

- NU 3480
- Classe 9
- Désignation officielle de transport : PILES AU LITHIUM IONIQUE
- Instruction d'emballage 965

Autres : Code of Federal Regulations des États-Unis, titre 49, chapitre I, § 173.185

- NU 3480

CEGASA **FICHE DE SÉCURITÉ DE LA BATTERIE AU**
LITHIUM-ION - LFP - LiFePO_4 - PHOSPHATE DE
FER-LITHIUM

FS15039-ES/08

01/07/2026

Page 5 / 5

- Classe 9
- Désignation officielle de transport : PILES AU LITHIUM IONIQUE

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le transport des batteries rechargeables au lithium-ion est réglementé par les Nations Unies, conformément au « Règlement type relatif au transport des marchandises dangereuses ».

16 AUTRES INFORMATIONS

Ces informations proviennent de sources jugées fiables et, à notre connaissance, sont exactes et fiables à la date de leur publication. Toutefois, aucune déclaration ni garantie (expresse ou implicite) n'est donnée quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document.

Ces informations concernent les matériaux spécifiquement désignés et peuvent ne pas s'appliquer à ces matériaux lorsqu'ils sont utilisés en combinaison avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'un quelconque procédé. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité de ces informations pour son usage particulier.

CEGASA ENERGIA S.L.U. décline toute responsabilité pour toute perte ou tout dommage pouvant survenir, qu'il soit direct, indirect, accessoire ou consécutif, résultant de l'utilisation de ces informations.